# C'est quoi la CGU?

La CGU a été instituée dans l'optique de faciliter, pour les personnes physiques commerçants ou prestataires de services, l'accomplissement de leurs obligations fiscales. Elle permet aux entrepreneurs individuels de s'acquitter en une seule fois et définitivement de leurs obligations fiscales ;

La contribution globale unique regroupe six (6) natures d'impôts différents :

- l'impôt sur le revenu assis sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ;
- l'impôt du minimum fiscal (IMF);
- la contribution économique locale (CEL);
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ;
- la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) ;
- la contribution des licences des débits de boissons.

# C'est pour qui la CGU ?

Sont éligibles au régime de la CGU, les personnes physiques (entrepreneurs individuels) exerçant une activité commerciale ou des prestations de services dont le chiffre d'affaires annuel, tous droits et taxes compris, n'excède pas 50 millions de FCFA.



### Qui est exclu du régime de la CGU ?

La CGU ne s'applique pas :

- aux personnes physiques (entrepreneurs individuels) exerçant une activité commerciale ou des prestations de services dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions de FCFA;
- aux personnes physiques dont l'activité relève de la catégorie des bénéfices non commerciaux (professions libérales : avocats, médecins, consultants, huissiers etc.);
- aux personnes physiques réalisant des opérations de vente, de location d'immeubles ou de gestion immobilière ;
- aux personnes morales (sociétés, GIE, etc.) quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.

TOUT PAIEMENT DONNE LIEU À LA DÉLIVRANCE D'UNE QUITTANCE QUI DOIT ÊTRE CONSERVÉE

#### Comment et quand faut-il déclarer la CGU ?

Les personnes physiques soumises au régime de la CGU doivent procéder à une déclaration auprès du centre des services fiscaux qui gère leur dossier fiscal.

Cette déclaration doit se faire chaque année, au plus tard à la fin du mois de février.

Le formulaire de déclaration peut être retiré auprès du Centre des Services fiscaux compétent.

Après avoir fait la déclaration, un avis d'impôt indiquant le montant à payer est émis pour permettre d'effectuer le paiement auprès des services du trésor public.

## Comment s'effectue le paiement de la CGU ?

La CGU est payée peut être payée en une fois ou par trois (3) acomptes à imputer sur l'impôt dû au titre de l'année.

Les acomptes sont spontanément versés dans les quinze premiers jours des mois de mars et mai de l'année d'établissement de l'impôt.

Tout paiement donne lieu à la délivrance d'une quittance.

## À qui est destiné la CGU payée ?

Les recettes issues de la CGU sont destinées à :

- 40% au budget de l'État ;
- 60% au budget de la collectivité locale à l'intérieure de laquelle l'activité est exercée.

